

# Le Bulletin

du Comité de Liaison des Retraités et Retraités

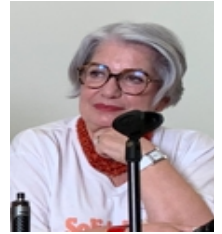


JUIN 2023

Comité de Liaison des Retraités et Retraités - Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS  
Tél. 01.89.16.48.49 - poste 211 clr@solidairesfinancespubliques.org

## Assemblée générale du CLR : 25 mai 2023

Cette année encore, plus de 70 camarades étaient réunis à Paris pour l'Assemblée générale annuelle du Comité de Liaison des Retraités. Quel bonheur de se retrouver, toutes et tous, dans les locaux de la rue de Montreuil, dans la salle « les copains d'abord » !



Dès 9 h15, la séance des travaux est lancée par Thi-Trinh LESCURE, présidente du CLR, en présence d'Anne GUYOT-WELKE, notre Secrétaire générale, et sous la présidence de Véronique NARDONE, nouvellement retraitée !

Les présentations faites, Marie-Christine AUBERT énonce la liste de nos chers camarades disparus depuis la dernière Assemblée générale ... et à qui nous rendons hommage par une minute de silence.

Une fois n'est pas coutume, c'est notre Secrétaire générale, Anne, qui prendra la parole en premier.

### Intervention de la Secrétaire Générale Anne GUYOT-WELKE

Anne prend la parole en début de séance car elle doit se rendre à la première réunion sur la protection sociale complémentaire (PSC) et sur la présentation de l'accord cadre.

Elle revient sur la mobilisation contre la réforme des retraites en mettant l'accent sur l'unité syndicale. Le combat n'est pas terminé même si la loi a été promulguée (une manifestation est prévue le 6 juin). Au cours de la période, on a retrouvé le chemin du combat avec ce mouvement inédit et historique. On a vu des collègues qui ne participaient pas aux manif faire partie des cortèges, fiers d'appartenir à ce mouvement, à cette unité syndicale.

Le gouvernement a mis le pays dans une crise démocratique importante. Il n'entend pas la rue. La politique du moins-disant fiscal continue de favoriser les plus favorisés. La dégradation du service public est catastrophique. Le gouvernement fait dans l'apparence en mettant en place des services publics « low cost » (comme France Services).

S'agissant des élections, le taux de participation (70%) donne une certaine légitimité aux syndicats. Pour la lutte contre la fraude fiscale, le gouvernement fait le jeu du populisme et de l'extrême droite.

Les effets d'annonces (comme l'instauration de travaux dits d'intérêt général) ne suffisent pas. Sur ce sujet, le syndicat a demandé à être reçu mais n'a pas eu de réponses. A une autre époque, on aurait été entendu ou au moins respecté. Pour MACRON il y a la finance, la police et le reste. Le mépris de classe a réveillé une mobilisation. L'Observatoire du Ministère a montré que les agents n'ont plus confiance dans leur Maison et qu'ils ont une perte de sens de leurs missions. Ils n'ont plus la même approche de leur travail.

La question des retraites a fait ressurgir le problème du pouvoir d'achat. L'ACF n'a pas été revalorisée depuis 1991. Au niveau des négociations, l'augmentation du point d'indice n'est pas au programme. Notre Secrétaire générale réaffirme que les retraités ne sont pas oubliés dans le revendicatif.

### La parole est ensuite donnée à la salle.

En réponse à Richard GUIGO, Anne GUYOT-WELKE revient sur le redéploiement de 15 % des effectifs du contrôle fiscal pour préciser que l'administration ne raisonne pas en nombre de vérificateurs mais en nombre de services de renseignements.

La nuance est d'importance car pour effectuer un contrôle fiscal il faut des personnes qui programment, qui vérifient et qui assurent le recouvrement.

S'agissant du contrat d'objectifs et de moyens, elle indique que 3 000 suppressions d'emplois sont annoncées en 3 ans, étant précisé que les SIP ont déjà connu 2 000 suppressions d'emplois (plus de TH ni de redevance audiovisuelle).

- **Jean-Pierre PAQUET** évoque la question de la PSC et s'inquiète des conséquences du contrat individuel obligatoire. Que vont devenir les retraités qui ne veulent pas y adhérer ? qu'en est-il de la question de la prévoyance et de la dépendance qui ne sont pas clairement inscrites dans le protocole d'accord ?

- **Jean-Louis MARCHAND (section 44)** est surpris de l'absence de financement par l'état de la PSC pour les retraités.

Il s'interroge du fait qu'il n'y ait pas eu de tir de barrage alors que ce protocole rompt le lien statutaire entre la période d'activité et de pensionné si l'employeur ne prend pas en charge pour les retraités sa part de financement. C'est la remise en cause de la continuité de traitement. Pourquoi ne pas interroger le Conseil d'Etat sur ce point crucial ?

- **Martine PAIREMAURE (section 86) et Claudine HECKER** évoquent la situation des contractuels embauchés à la DGFIP et souhaitent connaître leur nombre actuel.

- Claudine s'insurge contre la mort programmée du service public.

- **Isabelle ELAZZAOUI (section 75)** pense que, compte tenu de l'importance du nombre de retraités et du rôle qu'ils jouent au sein de notre syndicat, il serait normal qu'un-e retraité-e soit élu-e au sein du bureau national.

- **Jacques LAVAUD (section 75)** intervient d'une part, pour souhaiter que l'on demande la publicité et la publication des impositions par souci de transparence, comme en Finlande (journée de la courtoisie) et, d'autre part, pour lutter contre les idées reçues et combattre ainsi les idées fausses sur la pression fiscale.

**Anne GUYOT-WELKE** se félicite que parallèlement à la fraude fiscale (estimée selon l'INSEE entre 20 et 25 milliards pour la seule TVA) soit abordée la fraude sociale très importante qui ne concerne pas les seuls particuliers mais également les entreprises. En réponse à des questions sur les contractuels, elle indique qu'ils représentent 15 % de l'effectif et qu'ils étaient 1 500 l'an dernier.

### Rapport de Trésorerie 2022 par Marie-Françoise GRIALOU

Cette année, en l'absence de Clo PERETTI, trésorière du CLR, c'est Marie-Françoise GRIALOU, adjointe qui présente ce rapport. Elle précise : que les retraités sont adhérents de la section à laquelle ils appartiennent lors de leur « départ en retraite ou, au choix, à la section de leur domicile ». Seuls les informaticiens de notre organisation sont habilités à procéder au changement de section.



Il convient donc de nous informer officiellement (via la messagerie du CLR ou par courrier), de votre demande de changement, au moyen d'un imprimé à servir que Thi-Trinh vous transmettra. Thi-Trinh fera la liaison avec les camarades informaticiens. **Marie-Françoise rappelle :**

- que le paiement des cotisations doit se faire, comme lorsque vous étiez en activité, pour l'année en cours. En cas de difficultés financières, le CLR peut, à votre demande, différer l'encaissement de votre chèque. Attention, ne jamais postdater le chèque ;

- que l'année de départ en retraite, pour les retraitables, la cotisation à régler doit correspondre à 50 % de la cotisation des actifs et doit être reversée par les sections au CLR. Si par inadvertance la cotisation a été encaissée par la section, elle en reversera le montant au CLR qui lui seul gère les cotisations de l'ensemble des retraités. C'est un travail lourd et peu agréable pour Thi-Trinh qui doit demander aux sections le reversement au CLR. Le suivi des cotisations non réglées entraîne l'envoi de « lettres d'appel à cotisation » générant des frais d'affranchissement ;

- que le CLR (comme toutes les sections) reverse à la Trésorerie nationale 86 % du montant des cotisations encaissées.

En 2022, la Trésorerie nationale a mis en place le système de règlement par « prélèvement CB en ligne » pour les actifs et retraités. Ce nouveau moyen de paiement a permis à 7 retraitables et 1 retraité de régler leur cotisation en plusieurs fois.

**Point sur les cotisations** : au 31.12.2022, 1 557 cotisations ont été encaissées au CLR et pour 2023 : 1357 à la date de ce jour. Pour en terminer sur le point « trésorerie », Marie-Françoise détaille les recettes et les dépenses de l'année 2022.

Le nombre des cotisations SEA a diminué de 9 en 2021 à 6 en 2022. Il faut rappeler que, sur décision du Congrès 2022, le dossier de la SEA a été clos au 31 12 2022.

### Rapport des superviseurs aux comptes par Gilles VERDIER

Après examen des comptes de 2022 en février 2023, par les superviseurs (Marie-Christine et Gilles), il a été constaté un résultat global comparable à celui de l'année passée.

**Recettes** : au niveau des encaissements, les travaux de relance ont permis de conserver le niveau des recettes de l'année passée. Il est rappelé que les seules recettes du CLR sont les cotisations encaissées et qu'il doit en reverser 86 % à la trésorerie nationale.



Or, nous constatons que les 14 % restant ne suffisent pas à couvrir les dépenses de fonctionnement et l'édition des bulletins d'où la nécessité absolue de demander les « aides » à la Trésorerie nationale en cours d'année.

**Dépenses** : nous avons examiné, plus particulièrement, les postes suivants les plus importants.

#### 1 - AG qui est une charge importante pour le CLR

Il a été constaté que les remboursements d'hôtel, de la tenue de la réunion de bureau du 5 octobre 2022 (veille de l'AG) ont été intégrés dans les frais de l'AG. Ceci a pour conséquence d'augmenter les frais d'AG et de diminuer d'autant les frais de réunions de bureau.

**2 - Les réunions de bureau** : en 2022, le CLR a tenu 3 réunions de bureau. 14 camarades présents en mars et 13 en décembre ont fait l'objet de remboursement de frais.

Nous tenons à rappeler que : les justificatifs doivent être fournis pour toutes demandes de remboursement et que les frais des membres du CLR doivent impérativement être présentés l'année en cours.

**3 - L'édition des bulletins** : lors de la présentation des comptes faite par Marie-Françoise, vous avez pu constater que ce poste est élevé. Les chiffres figurant en comptabilité concernent l'envoi des bulletins et l'affranchissement de 7 bulletins. Le coût d'envoi d'un bulletin revient à environ 1 800 € dont 1 000€ pour l'affranchissement.

Philippe vous expliquera peut-être le travail de titan fait par Thi-Trinh afin d'en limiter les frais et merci à tous les camarades qui ont accepté de ne plus recevoir le bulletin en support papier.

**4 - Divers** : dans ce poste figurent des débits de diverses natures : remboursement de doublons (plusieurs cotisations versées plusieurs fois par l'adhérent), erreur de destinataire (versement à la TN d'une somme reçue à tort d'une section). Ce sont donc des régularisations d'écriture.

Pour nous « superviseurs des comptes », nous n'avons pas d'autres observations particulières à formuler. Nous pouvons donc conclure à la bonne tenue de la comptabilité.

**Les superviseurs des comptes donnent quitus à la trésorière pour sa gestion.**

### Rapport d'activité AG CLR 2023 par Thi-Trinh – sera fait à plusieurs voix

Comme tous les ans, un passage obligé, celui de la présentation du bureau du CLR et de ses principaux travaux. **23 membres composent ce bureau : 10 femmes, 13 hommes.**

**11 camarades résident en RIF** dans 7 départements différents (Paris – et départements de la petite et grande couronne) ...appelés entre-nous comme étant « l'équipe du mardi ». Une exception dans cette équipe du mardi concerne un camarade qui réside, entre guillemets, dans un département de Province mais limitrophe à la RIF.



**- 12 camarades résident en province** dans 9 départements différents.

**Que le bureau du CLR soit composé de militants de Paris et de province est tout à fait normal et recherché puisque le CLR regroupe toutes et tous les retraités de notre organisation !**

**Bien sûr, et c'est dommage, il nous manque des camarades d'Outre-Mer.**

Les membres du bureau sont « presque tous correspondants » de leur département respectif !

**L'équipe du mardi**, comme son « surnom » l'indique, se rend au BN le « mardi » pour enregistrer les différents moyens de paiement (chèques et virements bancaires), pour faire la liaison avec la banque du CLR, réceptionner le courrier reçu des adhérents et y répondre, bien sûr !

Un grand merci à Mitou, qui malgré son départ du bureau vient souvent travailler avec l'équipe du mardi ... et grand merci à Catherine de la Trésorerie nationale qui assure aussi l'enregistrement des chèques en dehors du mardi et pendant les congés !

Précisions : l'année 2022 étant une année de congrès la prise en compte des cotisations des adhérents servant pour le décompte des voix par section a été arrêtée fin avril 2022. Au CLR nous avons donc fait un peu le forcing et vous avons transmis : 1 lettre d'appel à règlement de la cotisation et 1 lettre expliquant l'intérêt pour vos sections de rattachement à ce que vous régliez vos cotisations avant arrêt des compteurs pour le Congrès !

Cette année nous avons juste transmis une lettre d'appel à cotisation pour expliquer l'arrêt des droits (plus d'accès au site de Solidaires FIP) à compter du 1er juin au lieu du 1er juillet.

**Enfin, un mot sur nos réunions de bureau.**

Normalement, nous nous réunissons à Paris, au BN, une fois par trimestre, juste avant le Conseil syndical où je siège avec Philippe Tijou. En cas d'urgence ou sujets importants à traiter, nous avons pris l'habitude de nous réunir en Visio, ce qui fonctionne bien (sans parler des économies hôtel et transport).

Si vous n'avez pas de question, je vais passer la parole à Philippe Tijou qui va intervenir sur le point « des publications du CLR ». Puis Kiki fera le point de notre réseau de correspondants et des sorties des membres du bureau dans les sections. Ensuite Claudine répondra à une question posée par écrit par l'un de nos camarades présents dans la salle.

### **Intervention sur les diffusions du CLR par Philippe Tijou**

Je vais donc vous faire le point sur les diffusions du CLR vers et pour ses adhérents. **Tout d'abord, le Bulletin mensuel du CLR.** Comme vous avez pu le constater, notre bulletin est diffusé chaque mois, hors juillet et août, soit 10 numéros par an. Chaque bulletin est tiré à environ 1 300 exemplaires (pour 1 500 adhérents).

En effet, en réponse à la demande du CLR et en particulier de Thi-Trinh, près de 300 adhérents ont opté pour une diffusion mensuelle des bulletins et des Unité, non plus sous forme papier, mais de façon électronique permettant une économie globale d'environ 5 000 € pour notre organisation.

Bien sûr, cette liste est actualisée mois par mois par Thi-Trinh puis décomptée du nombre de bulletins à imprimer et à transmettre mensuellement par la poste.

**L'équipe de rédaction** est composée de Christian Boulais qui est chargé d'écrire notre Edito et de Thi-Trinh et moi-même pour les autres pages des bulletins. Bien sûr, tous nos articles sont retranscrits de manière anonyme sur les bulletins. Notre équipe étant plus que réduite, nous avons, cette année, reçu un renfort occasionnel d'un adhérent et nous espérons fortement voir ce renfort se pérenniser (merci, Jacques ... Lavaud).

Alors, si vous aussi, vous voulez vous lancer dans l'aventure, si vous êtes prêtes et prêts à nous aider, nous serons heureux de vous accueillir. Sachez cependant que « notre cahier des charges » est très strict. Notre rédactrice en chef, Thi-Trinh, vous dira ce qu'elle attend de vous !

Pas rigolote « la patronne » qui se charge aussi du maquettage, du travail d'illustration qui nécessite la recherche, pas toujours évidente, d'images non soumises à des droits d'auteur. Nous en avons déjà parlé lors de notre AG 2022.

A cette mini équipe de rédaction, **s'ajoute l'équipe du visa orthographique** composée de « Kiki, Marc Lerbey, Claudine, Odette, Philippe (moi-même) », sans oublier la relecture finale effectuée par deux camarades à l'œil acéré que sont Mitou et Marie-Françoise.. Il se peut, malgré tout, qu'une coquille demeure, si tel est le cas nous vous demandons toute votre indulgence !

**Une fois ce travail fait, Thi-Trinh détermine le nombre de bulletins à faire imprimer ...** et passe la main à **Jean-Luc Pares qui fait office d'agent de liaison avec l'imprimeur.** Ce dernier dispose d'environ une semaine pour faire l'impression et la livraison des bulletins au CLR.

**Dans le même temps, Jean-Luc et/ou Henri Herrera et Thi-Trinh attaquent le « publipostage » des enveloppes permettant à Stéphane, du Bureau national, d'effectuer leur impression.**



Une fois que l'équipe du mardi a effectué **la mise sous pli des bulletins**, Stéphane peut faire l'envoi postal. Merci à lui de ce travail fait pour le CLR. Pour votre information, « **cette équipe spéciale du mardi** » est composée de Dominique, Marie-Françoise, Henri, Michel Morin et Philippe (moi-même) avec, en tant que de besoin, l'aide supplémentaire de Mitou et de Jacques Lavaud.

**Les bulletins peuvent être transmis par voie postale mais également sous forme dématérialisée sur les messageries personnelles des adhérents par nos camarades informaticiens « Benjamin, Cédric et Laurent », la « team informatique comme dit Thi-Trinh »,** qui assurent également la diffusion, par « lettre d'information », de toutes les autres informations qu'elle leur transmet (tracts – infos diverses de l'Unirs et de la FGR/FP, etc). Mille mercis à cette formidable équipe informatique qui, tout au long de l'année, apporte également son soutien technique au CLR. Et pour cette équipe, ce n'est pas toujours facile car notre présidente aimerait déjà, avant même d'avoir posé sa question, obtenir la réponse !

**Autres publications :** aux publications mensuelles s'ajoutent les publications annuelles **rédigées par le CLR et mises sur l'espace du CLR** par l'équipe informatique, comme « le guide de l'Action sociale spécial retraités », « le livret des sigles » élaboré annuellement après lecture attentive de tous les Unité, sans oublier « le livret d'accueil » destiné aux nouveaux retraités dont les 12 pages sont très régulièrement mises à jour. Voilà, vous savez tout sur l'équipe du comité de rédaction du CLR.

### **Intervention sur le réseau des correspondant par Marie-Christine Aubert**

Point sur les correspondants : pas grand-chose à dire malheureusement, **si ce n'est qu'il est dommage de constater que nous avons toujours des trous dans la raquette**. Tous les départements n'ont pas, à ce jour, de correspondants. La situation même s'aggrave puisque, depuis le début de l'année, nous avons des camarades qui ne désirent plus l'être. Nous lançons un appel : si parmi vous, certaines et certains, ont envie d'apporter leur aide, sachez que nous en serions ravis. Au nom du bureau du CLR, nous remercions les camarades qui acceptent de nous aider.



### **Intervention sur AG nationale ou départementales par Claudine HECKER**

Depuis le congrès d'Aix les Bains, tous les ans, nous vous faisons la proposition de rencontres locales pour faire vivre le syndicalisme de proximité, une valeur fondamentale de notre organisation syndicale.

C'est à ce congrès, afin de pallier l'absence de « regroupement départemental » dédié aux adhérents retraités, que Solidaires Finances Publiques a décidé que « les moyens adaptés seraient donnés, sous le contrôle du Conseil syndical, aux membres du bureau du CLR et à leurs correspondants locaux pour l'animation des regroupements de retraités ».

**Un camarade (Richard Guigo du Var)** nous propose des Assemblées Générales décentralisées avec une évolution progressive : 1er temps : 2 AG annuelles, par ex : 1 à Paris et 1 autre à Montpellier ou Nîmes, 2ème temps : 4 AG annuelles par ex : 1 à Paris et 1 autre à Lille, 1 à Lyon et 1 à Toulouse.

### **Claudine précise que le CLR ne peut répondre positivement à cette proposition !**

Une Assemblée Générale telle que celle qui nous réunit aujourd'hui a un coût financier non négligeable que nous ne pouvons renouveler plusieurs fois dans l'année. La proposition du camarade de plusieurs AG décentralisées occasionnerait des surcoûts financiers (transport, hébergement, repas) et poserait des problèmes d'organisation pour l'ensemble des membres du bureau du CLR et de la Secrétaire Générale qui nous apporte un éclairage sur les actualités syndicales et fait le lien entre les actifs et les retraités.

De plus, les expériences peu concluantes lors de plusieurs congrès où les retraités des régions étaient invités et ne venaient pas, ont fait décider au Congrès d'Aix-les-Bains de supprimer ces AG en Congrès et de les remplacer, à la demande, par des réunions départementales.

L'animation de ces regroupements de retraités est tout à fait envisageable puisqu'ils ne nécessitent la présence que d'un ou deux membres du bureau du CLR.

En 2023, Une réunion de retraités s'est tenue à Bordeaux avec la présence de la présidente du CLR.

Une autre réunion de retraités a été organisée par le département 76 mais la demande a été formulée trop tard auprès du CLR pour que le bureau puisse prendre des dispositions.

C'est pourquoi, il est très important et essentiel que le correspondant qui « envisage » de réunir les retraités de sa section départementale prenne au préalable l'attache de la présidente du CLR, afin de caler les disponibilités des militants susceptibles de se déplacer.



Les militants du CLR sont prêts à porter les valeurs syndicales de notre organisation et développer l'activité du CLR au plus près de nos adhérents retraités. Nous espérons donc que vous serez nombreux à nous solliciter afin de défendre, protéger et organiser les retraités de Solidaires Finances Publiques .

Suite à la question de Richard, un débat s'instaure sur la possibilité ou non de faire des réunions régionales du CLR. La question de la prise en charge financière de ces rencontres est soulevée par Brigitte de la Hte Vienne.

Réponse de Marie-Christine Aubert : le CLR n'a pas les moyens d'assurer une telle intendance. Les régions ou départements si elles en ont les capacités, peuvent organiser des rencontres de retraités. Mais comme pour les AG d'actifs, les frais de déplacement ne sont pas pris en charge, pas plus que l'hébergement. Anne précise que la trésorerie unique de Solidaires FiP est fragile et qu'à ce stade nous enregistrons 4000 adhérents de moins par rapport à l'année précédente. Pour la location d'une salle, le déplacement des intervenants CLR et camarades locaux, viennoiseries, café ... il convient de limiter les frais. Le remboursement sera fait par le CLR dans des limites raisonnables afin que cela apparaisse dans les dépenses et donne de la visibilité pour les années à venir. Si nécessaire la TN reversera au CLR ! Kiki : précise qu'en AG départementale des actifs, l'hébergement et le transport ne sont pas remboursés.

Maurice Martin (63), propose que lors de l'AG du CLR on mette en place un système de Visio ce qui permettrait à plus de camarades d'assister à notre AG. A voir avec les camarades du BN sur la faisabilité...

Thi-Trinh lui répond que ce serait peut-être une bonne chose, mais 1 – tous les adhérents n'ont pas forcément un ordinateur et que 2 – elle ne voudrait pas que cela impacte défavorablement la présence physique des camarades dans la salle.

Suite aux différents rapports d'activité du CLR : Patricia de la section D 59 évoque la question de l'action sociale dans les départements qui ne connaissent pas forcément les coordonnées des personnels arrivés en retraite. Le SRE ne donne plus les listes des arrivées. Elle demande à ce que les retraité-es prennent contact avec les antennes locales. Thi-Trinh répond que dans un prochain bulletin du CLR (pas avant septembre) il y aura un article sur cette question.

### Retour sur le droit de vote du CLR en CS présenté Denis Tubet Delof et Thi-Trinh

Synthèse de l'intervention de Denis : au moment où le CLR présente à nouveau son vœu de modification statutaire concernant sa reconnaissance explicite au sein de solidaires finances publiques, il convient d'évoquer en parallèle la procédure engagée par l'Unirs au sein de Solidaires. Le principe d'une expérimentation du droit de vote en comité national a été validé par le bureau national le 2 juin 2022.



Si, à l'issue de cette période d'expérimentation l'organisation reconnaît que notre union porte les valeurs de Solidaires, il conviendra dès lors au congrès de valider notre reconnaissance de fait. Cela entraînera un droit de vote au nom des seuls adhérents dits directs qui sont membres aujourd'hui de notre union mais qui ne sont pas reconnus comme adhérents de Solidaires. Actuellement notre union vote au comité national comme n'importe quelle structure de Solidaires.

Il est important de rappeler que Solidaires Finances publiques a validé cette procédure. On rappellera que lors du dernier congrès de Solidaires à St-Jean-de-Monts, trois camarades de Solidaires FiP avaient défendu la nécessité de cette reconnaissance. Il serait surprenant voire « incompréhensible » que ce qui est possible à Solidaires avec l'appui de Solidaires Finances publiques ne le soit pas au sein même de Solidaires Finances publiques puisque les démarches sont similaires !

Synthèse de l'intervention de Thi-Trinh : au bureau du CLR, nous avons émis le vœu que les retraités de l'organisation soient mieux représentés dans l'instance dirigeante du syndicat qu'est le Conseil Syndical (CS) en accordant un droit de vote aux représentants du CLR. Ils n'ont aujourd'hui qu'une seule voix consultative. Pour différentes raisons, allant du désintérêt à l'incompréhension, ce vœu n'a pas été exaucé. Nous estimons devoir représenter notre demande à la lumière du vaste mouvement social sur la réforme des retraites qui dépasse de loin la seule contestation du recul de l'âge de la retraite.

Nos statuts sont le reflet de la société des années soixante. S'ils ne peuvent être sourds aux chamboulements de la société, la question de la place des retraités se posant dans tout le mouvement syndical, ils doivent s'inscrire cependant dans au moins deux valeurs cardinales de l'organisation : la proximité et la verticalité.

Au nom de la proximité, accorder un seul droit de vote aux retraités - sur 86 participants au CS...serait un premier pas pour que l'ensemble des retraités puissent plus encore se reconnaître dans les débats et les revendications du syndicat. Au nom de la verticalité, nous syndiquons du non-titulaire au directeur, on ne peut plus accepter une coupure que nous jugeons trop vive entre le monde des actifs et celui des retraités. Nous ne demandons pas un privilège, nous désirons simplement mais résolument faire partie intégrante du mouvement syndical pour contribuer à sa pleine réussite.

**Thi-Trinh précise que 5 sections ont déjà présenté à leur AG une demande de « modification statutaire » allant dans ce sens ... et que d'autres sections vont le faire !**

**Philippe Chatel (section 71)** indique que pour lui, c'est incompréhensible ... et pose la question que d'autres camarades de la salle reprennent : de quoi a-t-on peur ?

D'autres camarades s'expriment et dénoncent (**notamment Jacques Selves du Bureau CLR**) « l'attitude anti vieux » de certains militants et rappellent que ce n'est pas parce qu'on est vieux que l'on n'est pas actif (ex manifestations retraites).

**Pour Jacques Lavaud (section 75)** la mémoire de l'Organisation ce sont les retraités qui sont aptes à éclairer le débat. Tout ne figure pas dans les textes dans la mémoire collective. **Il faut conserver le « verticalisme » entre les actifs et les retraités !**

**Gérard Gourguechon (94 et président de l'Unirs)** précise qu'il a voté dans sa section la modification statutaire donnant une voix au CLR en CS. Il a interrogé la FSU, la CGT et FO et constate que dans toutes les structures de ces organisations syndicales, se pose le problème de la place des retraités !

**Avant de quitter l'AG (rendez-vous à Bercy) Anne, notre SG** prend la parole et indique qu'il y a des choses qui ont été dites qui la heurtent : nous n'avons jamais déconsidéré les retraités dans notre organisation. Il n'y a pas d'opposition de principe, du moins pour les actifs et du moins pour les retraités, aujourd'hui !

**Résultat du vote du vœu présenté par le CLR : « Pour » moins 1 voix !**

### **Synthèse de l'Intervention sur la FGR(Fédération Générale des Retraités)**

**présentée par Marc VEYRAT**



La FGR est une fédération d'une vingtaine de syndicats dont Solidaires Finances publiques. Elle offre la possibilité aux retraités sans syndicat d'y adhérer directement. Sans entrer dans les détails, le bulletin du CLR du mois de mai 2023 le fait, nous sommes présents dans toutes les instances de cet organisme.

Ainsi Solidaires Finances publiques dispose de trois délégués à la Commission exécutive nationale (CEN) qui élit le bureau national (BN).

La FGR est un espace de discussions et de propositions pour les retraités de la fonction publique qui ont peu ou pas de place pour s'exprimer au sein de leur syndicat alors même qu'ils en sont souvent une composante importante, le CLR en est l'illustration. La FGR s'exprime en tant que telle dans le Groupe des 9 auquel participe également l'Unirs. Elle peut donc émettre parfois des opinions divergentes des syndicats qui la composent.

Le dernier congrès de la FGR s'est déroulé à Dax du 4 au 6 avril 2023. A cette occasion, l'Unirs par la voix de Denis Turbet-Delof est intervenu dans les débats. Comme on peut s'en douter les thèmes : pouvoir d'achat, précarité, protection sociale, défense du service public et de la fonction publique et le retraité dans la société ont eu une place de choix.

Les débats en séance ont été de qualité. En effet, les thèmes débattus ont été préparés bien en amont depuis fin 2019 dans les quatre commissions définies par les statuts de la FGR. S'agissant de la commission fiscalité animée par votre serviteur la quasi-totalité des amendements que nous avons proposés a été adoptée. On notera que, pour la première fois, une motion « internationale » a été votée et approuvée dénonçant le recul des libertés, la montée des nationalismes et la remise en cause de la situation des femmes. Plusieurs modifications statutaires et du règlement intérieur ont été approuvées. A cette occasion, nous avons obtenu un représentant supplémentaire à la CEN. Désormais, les suppléants pourront participer à toutes les réunions de cette instance. Le représentant du CLR au BN est toujours chargé du dossier « Fiscalité ».

Plus largement, il serait souhaitable que les adhérents du CLR, cotisants de fait à la FGR et à l'Unirs, participent aux instances locales et bien sûr aux AG. Une plus grande implication serait de nature à faire rayonner plus encore Solidaires Finances publiques et à faire connaître nos propositions et analyses.

## Composition du bureau du Comité de Liaison des Retraités et Retraités 2023 / 2024

Section	Nom	Prénom	Fonction exercée au sein du bureau
340	AMANTON	Odette	
630	AUBERT	Marie-Christine	Superviseur des comptes du CLR
750	BONNET	Dominique	
380	BOULAIS	Christian	
220	CLERAN	Raymonde	
750	GRIALOU	Marie-Françoise	Trésorière adj du CLR
830	GROS	Marie-Paule	
D44	HECKER	Claudine	
400	HERRERA	Henri	
750	LAVAUD	Jacques	Nouvelle entrée
440	LERBEY	Marc	
170	LESCURE	Thi-Trinh	Présidente du CLR
440	MARCHAND	Jean-Louis	
630	MARTIN	Maurice	Nouvelle entrée
950	MORIN	Michel	
910	PALLANT	Denis	
770	PARES	Jean-Luc	
940	PERETTI	Claudette	Trésorière du CLR
590	RENAUD-CHARPENTIER	Alain	
750	SELVES	Jacques	
780	TIJOU	Philippe	
850	TURBET DELOF	Denis	
920	VEYRAT	Marc	
490	VERDIER	Gilles	Superviseur des comptes du CLR



Un très grand merci, à la formidable équipe du BN pour son accueil si chaleureux, pour ses sourires pendant le service à table et à notre DJ pour avoir mis une formidable ambiance digne « des copains d'abord » !